



Kubski Grégoire, Schnyder Erika

Mesures de prévention contre les concentrations de particules fines

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 01.03.21

DAEC/DEE/DSAS/DSJ

Dépôt

La semaine du 22 février dernier, le taux de particules fines dans le canton de Fribourg dépassait la norme de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ fixée par l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Selon l'indice de pollution de l'air à court terme, la pollution de l'air était considérée comme haute dans la quasi-totalité du canton et très haute dans certaines localités du sud du canton selon les relevés figurant sur le site internet de référence indiqué par le Service de l'environnement (SEn) sur sa page internet.

Une importante étude vient d'être publiée le 20 janvier 2021 dans *Lancet Planetary Health*. Cette dernière porte sur la mortalité attribuée à la pollution de l'air dans plus de 1000 villes européennes. Cette étude a montré que l'on pourrait prévenir en Europe chaque année 51 000 morts prématurées liées aux particules fines (PM2.5) et 900 morts prématurées liées au dioxyde d'azote si, dans toutes les villes analysées, on obtenait les taux recommandés par l'OMS pour les particules fines (PM2.5) et le dioxyde d'azote. Par ailleurs, une étude dans le *European Respiratory Journal* a démontré que l'on pourrait prévenir un tiers des cas d'asthme de l'enfant en Europe si les pays européens suivaient les recommandations de l'OMS quant aux valeurs limites de la qualité de l'air. Selon l'OMS, les taux de particules fines (PM2.5) ne devraient pas excéder une moyenne annuelle de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et les taux de dioxyde d'azote ne devraient pas excéder une moyenne annuelle de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

En outre, un article de l'Office fédéral de l'environnement¹ pointe du doigt le rôle joué par les petits chauffages à bois. Par temps humide et froid, les chauffages génèrent souvent plus de la moitié des poussières fines. Selon l'OFEV, sur une base annuelle, leur contribution aux émissions de PM10 équivaut à un sixième, c'est-à-dire autant que la circulation routière. Les principaux responsables sont les chauffages au bois qui, bien qu'ils ne représentent que 10 % de la production thermique, émettent plus de 90 % des poussières fines liées au chauffage.

Il semble ressortir de la communication du SEn que de simples recommandations ont été transmises par voie de communiqué de presse à l'attention de la population. Or une charge importante de poussières fines peut entraîner des affections des voies respiratoires, provoquer des infarctus et d'affecter les enfants, personnes âgées ou souffrant de pathologie cardiaque ou respiratoire notamment. Le canton se doit dès lors d'être le plus diligent vis-à-vis de la santé de ses citoyen-ne-s.

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/dossiers/les-petits-chauffages-au-bois-montres-du-doigt.html>

Sur la base de ces constats, les soussignés souhaiteraient avoir des réponses aux questions suivantes :

1. Quels ont été les taux de particules fines (PM10 et PM2.5) les plus élevés mesurés dans le canton de Fribourg lors des pics de pollution du mois de février 2021 ?
 2. A quelles institutions sont transmises les communications du SEN lorsque les seuils de particules fines sont dépassés ? Le SEN communique-t-il ces informations directement aux ligues de santé, en lien constant avec les personnes touchées par des pathologies chroniques d'ordre cardiaque ou respiratoire, ainsi qu'aux EMS du canton, où nombre de personnes touchées résident ?
 3. Des mesures concrètes de réduction d'émission de particules fines par les véhicules automobiles sont-elles prévues dans le canton de Fribourg sur le modèle genevois ou tessinois (réductions de vitesse temporaires notamment) ? Si oui, à quelles conditions sont-elles mises en œuvre ?
 4. Quelles autres mesures de prévention sont envisageables pour éviter la dégradation de la qualité de l'air lorsque les conditions météorologiques favorisent la concentration de particules fines ?
 5. Y a-t-il un recensement des chauffages à bois dans le canton de Fribourg ? Y a-t-il des mesures de sensibilisation des propriétaires de petits chauffages à bois entreprises par le SEN au sujet de l'émission de particules fines ?
-